



Aujourd'hui, l'Église est punie par où elle a péché».

*Pascal Corminboeuf
Ancien Conseiller d'État*



Dominique DE BUMAN

« Je sais que les Autorités sont complètement corrompues. Si je dénonçais tout ce que je sais, la Suisse entière tremblerait... c'est vrai, je le sais »...



Fabien Gasser Procureur général
Il protège le Crime organisé dans le Canton de Fribourg...

LES CONFIDENCES D'UN HOMME DE FOI !

<https://swisscorruption.info/info/2024-02-16.pdf>

DANS SON ARTICLE DU 8 FÉVRIER 2024, « LA GRUYÈRE » VOULAIT NOUS FAIRE CROIRE À CERTAINES VALEURS DE L'ANCIEN CONSEILLER D'ÉTAT PASCAL CORMINBOEUR : « UN HOMME DE FOI ET DE LA TERRE ET SON REGARD SANS CONCESSION SUR L'ÉGLISE, L'AGRICULTURE ET NOTRE ÉPOQUE... (SIC !).



VICTIME D'ESCROQUERIE ET DE CRIME JUDICIAIRE, LE SOUSSIGNÉ A TOTALISÉ PLUS DE 50 MOIS DE PRIVATION DE LIBERTÉ POUR AVOIR DÉNONCÉ LES CONDAMNATIONS CRIMINELLES RENDUES PAR LES PROCUREURS ANNE COLLIARD ET FABIEN GASSER <https://swisscorruption.info/gasser> ET LES JUGES FRIBOURGEOIS... <https://swisscorruption.info/fribourg-corruption> TOUS ONT CONTRIBUÉ À UN BLANCHIMENT GRÂCE AUQUEL DES CENTAINES DE MILLIARDS ONT ÉCHAPPÉ AUX CAISSES DE L'ÉTAT.

PASCAL CORMINBOEUR SIÉGEAIT AU CONSEIL D'ÉTAT QUI ÉTAIT COMPLICE DE CES CRIMES. C'EST BIEN CELA QUE DÉNONÇAIT DOMINIQUE DE BUMAN LE 8 JUIN 2006... L'HOMME DE FOI A GARDÉ LE SILENCE... <https://swisscorruption.info/debuman>

L'ANCIEN CONSEILLER D'ÉTAT M'AVAIT AFFIRMÉ QU'IL AVAIT DEMANDÉ À SES COLLÈGUES DE M'INDEMNISER POUR L'ESCROQUERIE DONT JE SUIS TOUJOURS VICTIME, MAIS IL A FINI PAR CAUTIONNER CES CRIMES EN SE TAISANT... QUAND JE ME SUIS ADRESSÉ À GEORGES GODEL, CELUI-CI M'A RÉPONDU QUE PASCAL CORMINBOEUR POUVAIT M'INDEMNISER LUI-MÊME S'IL VOULAIT RECONNAÎTRE LES CRIMES COMMIS AU SEIN DE L'ÉTAT... ALORS QU'IL N'ÉTAIT ENCORE QUE DÉPUTÉ, GEORGES GODEL M'AVAIT POURTANT DIT « CE SONT DES SALAUDS », AVANT DE CONSTATER QUE TOUS ÉTAIENT PDC... EN REMERCIEMENT ET POUR SON SOUTIEN AU CRIME ORGANISÉ, IL EST AUJOURD'HUI PRÉSIDENT DE CREMO... <https://swisscorruption.info/paysans/#godel>



L'ART. 302 CPP CONTRAINT TOUT MEMBRE DE L'AUTORITÉ QUI A CONNAISSANCE D'UN CRIME, À LE DÉNONCER À L'AUTORITÉ COMPÉTENTE. CONSTATONS QUE TOUS NOS POLITICIENS ET AUTRES FONCTIONNAIRES, SONT COUPABLES DE COMPLICITÉ DE CRIMES PAR LEUR SILENCE. LES PROCUREURS QUANT À EUX, SONT COMPLICES !